

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT

ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 Juillet 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/07/14

Date de la convocation	16/07/2021
	Votes : 24
Présents : 18	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le vingt six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, AMMARI Hanane, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GUERIN Grégory, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude

- Mme ROYON Sophie à Mme BOUISSON Mylène
- Mme LAMBERT Véronique à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Calendrier municipal – Tarification espace publicitaire – Convention avec l'entreprise

Considérant qu'il est nécessaire de commercialiser les espaces publicitaires pour assurer une partie du financement du calendrier municipal, il convient d'établir la tarification.

A ce titre, Monsieur le Maire propose la tarification suivante pour l'insertion publicitaire des entreprises dans le bulletin municipal.

Dit que l'engagement est pour une période d'un an. Les modalités de souscription et de résiliation seront précisées dans la convention passée avec l'entreprise.

La commune se chargera de la recherche des entreprises et de l'émission des titres de recettes. Le paiement s'effectuera directement au Centre des Finances Publiques.

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une année :

- 250 € format carte de visite
- 400 € le 1/3 de page

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de demander aux entreprises une participation de 250 € pour un encart publicitaire « carte de visite », de 400 € pour un encart publicitaire d'1/3 de page dans le calendrier municipal,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions avec les différentes entreprises,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :